



Revalorisation de pension alimentaire

Par **Bertho**, le **13/08/2010** à **17:26**

Bonjour,
Mon ex mari et moi ne sommes pas d'accord sur la revalorisation de la pension. Le divorce a été prononcé le 27 juin 2007 et la revalorisation doit avoir lieu tous les ans à sa date anniversaire. Nous sommes d'accord sur la formule à utiliser mais pas sur les chiffres à prendre en compte.
Pouvez-vous me donner les indices à utiliser selon les années.
Merci d'avance
Mme Bertho

Par **jeetendra**, le **13/08/2010** à **20:23**

Bonsoir, pour calculer le montant de la pension alimentaire revalorisée, il faut : multiplier le montant de la pension actuelle par le nouvel indice insee, et diviser le tout par l'indice insee précédent.
La revalorisation est annuelle et c'est au débiteur de la pension alimentaire d'effectuer le calcul spontanément et de bonne foi.
Si par exemple la pension alimentaire est de 300 euros :
- que l'indice à la consommation des ménages en août 2006 est de 113,71 ;
- que l'indice à la consommation des ménages en août 2005 est de 111,6 ;
alors le nouveau montant de la pension sera :
$$(300 \text{ euros} \times 113,71) / 111,6 = 305,67 \text{ euros}$$

Le nouveau montant de la pension s'élève donc à 305,67 euros.
Cordialement.